

1-Les éléments du DCE

1. Contexte.

Les chapitres précédents ont permis d'élaborer des devis, documents rédigés par l'entreprise et s'adressant au client afin de lui communiquer l'offre de prix de vente de l'ouvrage.

Le devis s'inscrit dans un contexte de marché privé.

Nous allons nous intéresser ici au cas des **marchés publics**, c'est-à-dire des marchés dont le financement est assuré par de l'argent public.

Remarque : ne pas confondre marché public (financé avec de l'argent public) et Etablissement Recevant du Public ERP (bâtiment dans le quel du public peut être accueilli).

A partir du moment où l'argent est public (c'est-à-dire issu de l'impôt), l'Etat se doit de garantir que cet argent est bien employé. Pour se faire les marchés publics passés avec des entreprises sont réglementés par la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Public) et oblige les maîtres d'ouvrages à respecter certaines règles, notamment :

- La mise en concurrence des entreprises
- La publicité permettant aux entreprises d'être informées des travaux à réaliser.

Généralement les marchés sont proposés sous forme **d'appel d'offre**.

On peut retrouver ces appels d'offre en ligne sur des sites spécialisés, comme par exemple :

<https://www.marchesonline.com/>

<https://www.francemarches.com/>

2. Les appels d'offre de travaux en construction métallique.

Un appel d'offre est une procédure réglementée permettant à une entreprise de répondre à une offre (donc de proposer un prix de vente).

L'entreprise récupère auprès du maître d'ouvrage un **DCE** = Dossier de Consultation des Entreprises dans le quel figure tous les éléments permettant de rédiger l'offre.

Le travail suivant se fera à partir du DCE « Morgny La Pommeraye » qui concerne la construction d'un bâtiment des services techniques de la commune de Morgny La Pommeraye.

Ce DCE est exactement ce dont disposaient les entreprises pour élaborer leur offre de prix et correspond à un sujet de projet du BTS AMCR (épreuve E51 et E52).

2.1. Parcourir le DCE et répondre aux différentes questions :

2.1.1. Que représente un lot ?

2.1.2. Quel type de plan trouve-t-on dans les pièces communes et à quoi servent-ils ?

2.1.3. Dans le lot 2, que trouve-t-on comme documents et que veulent dire les sigles ?

2.1.4. Quel est le rôle du CCTP ?

2.1.5. Quel est le rôle de la DPGF ?

2.1.6. Comment sont liés CCTP et DPGF ?